

→ ELEVES

Avant la montée dans le car,

↳ Pour être bien vu, mettre systématiquement le gilet jaune de sécurité s'il vous a été remis.

↳ Se présenter au point d'arrêt indiqué sur la carte de transport 5 minutes avant l'horaire officiel pour ne pas retarder le car.

↳ Ne jamais se précipiter à l'arrivée du véhicule.

A la montée,

↳ Monter dans le calme et éviter les bousculades.

↳ Présenter obligatoirement la carte de transport au conducteur et ne pas oublier de le saluer.

↳ Attacher sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé.

Pendant le trajet,

↳ Laisser le couloir et les issues de secours dégagés.

↳ Rester assis et ne pas se détacher.

↳ Ne manipuler aucune matière ou objet dangereux.

A la descente du car,

↳ Attendre l'arrêt complet du car avant de se lever.

↳ Descendre avec ordre et sans précipitation.

↳ Attendre que le véhicule soit suffisamment éloigné avant de s'engager sur la chaussée.

Indiscipline,

↳ En cas d'indiscipline, le transporteur informe obligatoirement l'autorité compétente (Mairie, syndicat ou Conseil Général). Des sanctions seront appliquées.

Respecter le conducteur et les autres passagers : c'est garantir la sécurité de tous.

→ PARENTS

Accompagnement

↳ Les enfants de maternelle doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable à la montée comme à la descente du véhicule. En aucun cas, le conducteur ne doit laisser un enfant descendre à son point d'arrêt si personne ne l'y attend.

↳ L'accompagnement est également fortement recommandé pour les élèves scolarisés en primaire.



Carte de transport

↳ Sans titre de transport, l'élève s'expose à un refus de l'accès au car.

↳ En cas de perte de la carte, demander un duplicata à l'organisme où vous avez effectué l'inscription de votre enfant.

↳ En cas de changement de situation (domicile, établissement ou arrêt du transport) prévenir l'organisateur secondaire ou le transporteur dans les meilleurs délais.

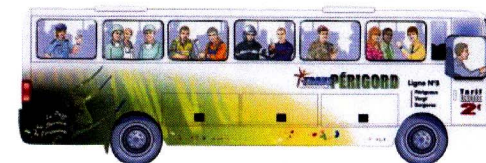
Sécurité

↳ Attendre votre enfant du côté de la montée ou de la descente du car pour lui éviter de traverser la chaussée.

Une question de civisme

↳ Ne pas stationner devant les établissements scolaires, sur l'emplacement réservé aux autocars.

**Automobilistes, soyez attentifs,
un car peut cacher un enfant, ralentissez !**



**Coupon à remettre dûment complété et signé
au Syndicat, à la Mairie ou au transporteur**

**(Ne pas retourner au
Conseil Général de la Dordogne)**

Mr, Mme

Responsable de l'élève

Inscrit sur le circuit n°

Organisé par (Syndicat ou mairie)

.....
Ou la Ligne Régulière

reconnait avoir pris connaissance du présent
Code de bonne conduite qui s'impose à mon
enfant en tant qu'élève transporté par le
Conseil Général de la Dordogne et m'engage
à le lui faire respecter durant l'année scolaire.

A

Le

Signature du responsable légal

